

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1365

présenté par
Mme Pic, Mme Thomin, Mme Rabault, Mme Santiago, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Kamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

- I. – Rédiger ainsi la dix-huitième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 37 :
- « 1872 ».
- II. – En conséquence, rédiger ainsi la même ligne de la dernière colonne du même tableau :
- « 1872 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à fixer le nombre de véhicules Griffon à 1872 à l’horizon 2030. Il convient de ne plus reporter les cibles capacitaires et la modernisation des armées de 5 années supplémentaires. Le projet de LPM 2024-2030 décale de 25 % la cible initiale de véhicules Griffon de 2030 à 2035. Cet amendement vise à restituer l’objectif et l’ambition 2030 tels qu’ils étaient mentionnés dans la précédente loi de programmation militaire 2019-2025 en fixant ce nombre à 1872 pour les années 2030 et 2035.